

*Initiatives ministérielles*

Or, d'après mon expérience, le nombre de demandes de visa de visiteur, de demandes qu'on tarde à étudier et qui sont finalement refusées, est disproportionné par rapport aux risques d'abus. J'estime que les abus actuels défavorisent la famille et n'avantagent pas vraiment le ministère.

Je voudrais parler également de la motion n° 70. Ce nouveau système qui exige que certains immigrants—on nous dit qu'il n'y en aura que quelques-uns—seront tenus de s'installer à certains endroits. Le gouvernement aura un pouvoir entièrement discrétionnaire. On dira à certains immigrants de s'installer à Podunk et d'exercer telle ou telle profession. À l'heure actuelle, aucun délai n'est fixé.

On a proposé qu'il soit de trois ans; à ce moment, la personne devient citoyen canadien et, elle peut invoquer la charte. Je n'en suis pas certain. Si la charte des droits ne s'applique pas quand la personne est un résident permanent, je ne suis pas certain qu'elle s'applique quand la personne est un citoyen. D'autre part, si un citoyen pourrait s'en plaindre, alors pourquoi pas un résident permanent aux termes de la même charte?

Je pense qu'un délai est nécessaire et qu'il devrait être de deux ans au lieu de trois ans. Les choses évoluent au Canada et les circonstances changent. Je sais que ce qui était autrefois considéré comme des conditions obligatoires a maintenant été assoupli et qu'elles ne sont plus obligatoires et que les gens peuvent demander à ce qu'elles soient changées si l'emploi, le logement ou quelque chose de ce genre pose des problèmes.

Cela réduirait l'obligation de faire de telles demandes si le délai de séjour obligatoire dans une certaine région était limité à deux ans. Tous les résidents permanents du Canada ne souhaitent pas demander la citoyenneté après trois ans. Certaines personnes sont restées ici pendant de nombreuses années pour des raisons qui leur paraissent bonnes et qui vraisemblablement ne causaient de tort à personne. Je ne voudrais pas qu'elles soient limitées par cette mesure.

Dans la motion n° 74, l'immigrant qui a versé des droits pour une demande de visa est remboursé des frais ainsi engagés si sa demande est rejetée, ou n'est pas examinée, en raison de l'application d'un règlement rétroactif.

Les droits actuels peuvent être une lourde charge—et il est probable qu'ils augmenteront au lieu de diminuer—en particulier pour une famille de plusieurs membres, originaire d'un pays du tiers monde ou même de nombreux pays européens. Faire la demande en sachant qu'el-

le peut être refusée en cours d'étude par une décision rétroactive et que les droits devront être payés à nouveau ou que ce projet devra même être abandonné dans l'avenir me semble être un moyen d'empêcher les immigrants d'entrer au Canada.

Si ce n'est pas l'intention du gouvernement, j'espère qu'il va accepter cet amendement. Je sais qu'il a insisté sur son désir d'avoir de bons immigrants, et nous voulons, je pense, que les immigrants soient attirés par un gouvernement raisonnable avec une loi raisonnable comme ce que propose cet amendement.

**M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface):** Madame la Présidente, je voudrais remercier mes collègues de leurs observations.

Il est un certain nombre de points qui seraient extrêmement utiles et qui nous permettraient d'avoir une politique d'immigration équitable, sensée, réceptive, méthodique et humanitaire.

Je pense que la plupart d'entre nous en viennent à cette conclusion en partant du principe fondamental selon lequel les immigrants peuvent enrichir notre pays de nombreuses façons et le font, effectivement. En fait, nous avons à la Chambre un collègue originaire d'un autre pays qui a fait une importante contribution au Canada.

Dans ma propre circonscription, nous célébrons, à l'occasion d'une semaine que nous avons appelée la Semaine de la kermesse, les réalisations de la communauté belge. Nous avons également une fête folklorique animée de 50 stands vantant les contributions de Canadiens venant de plus d'une cinquantaine de pays.

Ce que je tiens notamment à souligner ici, c'est qu'il existe un certain nombre de situations que nous pourrions qualifier de véritables cauchemars, d'histoires d'horreur. Je voudrais vous faire part, à vous madame la Présidente, ainsi qu'à mes collègues, d'un cas dont je m'occupe actuellement.

Une citoyenne canadienne, dont la mère veuve vit au Bangladesh, attend depuis deux ans et huit mois qu'on la convoque à une entrevue. On n'a toujours pas enquêté sur ses antécédents et sur son état de santé. Je trouve cela déplorable, inutile et scandaleux. Voici une mère pratiquement abandonnée à elle-même et à qui on n'a pas encore donné de réponse après presque trois ans.

Dans un autre cas, un habitant de ma circonscription a appris que des membres de sa famille, qui s'étaient rendus du Viêt-nam à Hong Kong à bord d'embarcations précaires, risquaient d'être rapatriés au Viêt-nam. De